

FORMATION BAC PROFESSIONNEL CGEA SUPPORT ÉQUIN OU BOVIN



Le bac professionnel CGEA (**C**onduite et **G**estion d'une **E**xploitation **A**gricole) est réalisé sur 3 années (seconde, première et terminale). Il s'adresse à des jeunes passionnés d'agriculture ou par les métiers du cheval ou de l'agriculture et qui souhaitent réaliser une formation à la fois riche sur le plan technique et sur les aspects technico-économiques de ces deux filières.

Le bac pro CGEA est un diplôme de niveau IV du ministère de l'agriculture qui permet de s'installer et de bénéficier des aides à l'installation, d'être salarié ou de poursuivre vers une formation supérieure.

La formation est réalisée en alternance (école/stage) sous statut scolaire ou en apprentissage.

PUBLIC CONCERNÉ

- Jeunes intéressés par les productions agricoles locales (élevage, cultures) et par les métiers du cheval (valorisation, élevage...)
- Une motivation pour l'alternance entreprise/école (exploitation agricole, écuries...) sous statut scolaire ou en apprentissage.

PRÉREQUIS, MODALITÉS ET DÉLAI D'ACCÈS

- Élèves sortis de 3^{ème} générale ou professionnelle
- Élèves ayant réalisé une 1^{ère} ou 2^{ème} année de CAP
- Élèves ayant réalisé une seconde professionnelle ou générale
- Satisfaire aux exigences des tests d'entrée

OBJECTIFS:

- Préparer à l'installation dans le domaine agricole ou cheval pour des jeunes qui ont cet objectif
- Préparer au statut de salarié dans des entreprises agricoles ou équin
- Préparer à une poursuite d'études

CONTENU DE LA FORMATION

FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE

- Comprendre le fonctionnement technique et économique d'une structure agricole ou équine
- Maîtriser la conduite technique des productions animales (bovine ou équine en fonction du choix de l'option)
- Maîtriser la conduite technique des productions végétales
- Etudier la gestion économique et financière d'une exploitation agricole ou d'une structure équine
- Etudier les marchés agricoles ou la filière équine à l'échelle du territoire régional ou national
- Raisonner les bâtiments, installations, équipements et matériels en fonction du choix de l'option (agricole ou équine) et du système de production
- Maîtriser les connaissances en terme de gestion durable des ressources et d'agroenvironnement
- Module d'adaptation professionnelle adapté en fonction de l'option choisie :
 - pour l'option cheval, la valorisation et la commercialisation des chevaux et des services associés à la filière (pensions, valorisation, autres prestations)
 - pour l'option agricole, étude de la filière et de la production de viande bovine

FORMATION GÉNÉRALE

- Français, Anglais, Histoire-Géographie, Maths, Informatique, Physique/chimie, Biologie, Écologie, Education Physique et Sportive

MOBILITE ET OUVERTURE SUR LE MONDE

- Stage de 3 semaines dans le cadre d'un programme ERASMUS+ dans un pays européen

MÉTHODES MOBILISÉES :

- Cours en salle de classe ainsi qu'en salle informatique
- Formation réalisée sous statut scolaire en alternance école/entreprise ou en apprentissage au rythme de 16 semaines de formation à la MFR en seconde et 19 semaines en première et terminale
- Les temps en exploitation agricole ou en écurie et la collaboration avec le maître de stage ou d'apprentissage constituent un temps de formation à part entière.

DÉLAIS D'ACCÈS, DURÉE ET DATES

- Contacts téléphoniques, mails ou rencontres à la Porte Ouverte suivis d'un entretien individuel avec le jeune et sa famille
- Tests d'entrée et validation de l'inscription
- Début de formation en septembre
- Pour l'apprentissage les contrats peuvent être signés trois mois avant le début de la formation

TARIF(S)

- SOUS STATUT SCOLAIRE ET CONVENTION DE STAGE

	Coût à charge de la famille en pension/scolarité- Fournitures scolaires et autres frais pédagogiques	Si l'élève perçoit des bourses, elles viennent se déduire des montants ci-contre. Le règlement s'effectue le plus souvent en 10 mensualités.
Seconde Professionnelle	1 762€	
Première	1 978€	

- SOUS STATUT DE L'APPRENTISSAGE

	Coût à charge de la famille en pension et fournitures scolaires	La pension et la restauration sont calculées sur la base suivante : Déjeuners et gouters : 6€ Diners : 4€ Nuits et petits déjeuners : 5€
Seconde Professionnelle	1 056€ pension et restauration 90 € Fournitures scolaires	
Première	1 254€ pension et restauration 90€ fournitures scolaires	

REMUNERATION DES STAGIAIRES ET APPRENTIS

- SOUS STATUT SCOLAIRE ET DE CONVENTION DE STAGE

Au-delà de la 13ème semaine de stage, le maître de stage doit verser 3.75€ par heure de stage effective soit 131€25 pour une semaine de 35 heures.

- SOUS STATUT DE L'APPRENTISSAGE

	Moins de 18 ans	18 à 20 ans	21 ans et plus
Salaire mensuel 1 ^{ère} année	Cc Exploitation du Calvados : 35 % du SMIC soit 539€	Cc Exploitation du Calvados 43 % du SMIC soit 662€	Cc Exploitation du Calvados 55 % du SMIC soit 847€
	Régime Général : 27 % du SMIC soit 416€	Régime Général : 43 % du SMIC soit 662€	Régime Général : 53 % du SMIC soit 816€
Salaire mensuel 2 ^{ème} année	Cc Exploitation du Calvados 55 % soit 847€	Cc Exploitation du Calvados 65 % du SMIC soit 1 001€	Cc Exploitation du Calvados 75 % du SMIC soit 1 155€
	Régime Général : 39 % du SMIC 600€	Régime Général 51 % du SMIC soit 786€	Régime Général 61 % du SMIC soit 939€

Coût du contrat pour le maître d'apprentissage

Le maître d'apprentissage bénéficie d'une aide de 4 125€ pour la première année du contrat soit 343€ par mois et 2 000€ pour la deuxième année soit 166€ par mois

Il lui reste donc à charge mensuellement pour la première année : le salaire mensuel de l'apprenti moins 343€ d'aide mensuelle .

Pour la deuxième année, il reste à charge du maître d'apprentissage le salaire mensuel de l'apprenti moins 166€ d'aide mensuelle

Les contrats d'apprentissage ne sont pas soumis à cotisations sociales

ÉVALUATION ET QUALIFICATION :

Les compétences acquises sont validées par le diplôme national du Baccalauréat Professionnel CGEA sous forme de 16 contrôles continus de formation (CCF) et d'un examen final

PASSERELLES ET DÉBOUCHÉS POSSIBLES :

- Poursuite d'études supérieures BTS ou autre
- Installation en structure équine ou polyculture élevage
- Salariat dans des exploitations agricoles de polyculture élevage, des écuries ou des élevages équins.
- Salariat dans des organismes para-agricoles



ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP :

- Les salles de classes et les espaces de vie sont accessibles aux personnes à mobilité réduite
- Pour toutes informations concernant les adaptations de nos formations nécessaires aux personnes en situation de handicap, contactez le référent handicap de notre établissement.

RESPONSABLES DE L'ACTION/CONTACT :

Séverine ROLAND et Xavier LAISNEY, responsables de formations

Didier POTIER, directeur

Tél : 02.31.21.68. 48 Mèl : mfr.balleroy@mfr.asso.fr